

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 24

Séance du : 20 juin 2023

Objet: Sollicitation Label Lire et Faire Lire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 14 juin 2023 Date d'affichage : 23 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS: M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER - M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY – Mme Cécile DRUAUX – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT.

ABSENTS: Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à Mme Josiane PRUNIAUX) – Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) – M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

HH

La commune de Frotey-lès-Vesoul souhaite obtenir le label « Ma commune aime lire et faire lire ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- Favorisant la présence de Lire et faire lire durant les temps d'activités périscolaires,
- Favorisant la présence de Lire et faire lire dans son Projet éducatif territorial,
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales,
- Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu le dossier de candidature, adopte le dossier de candidature et autorise Monsieur le Maire à demander le label pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Nombre de votants: 15

Vote: 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TĀ

La secrétaire de séance

NOTA TAMN